

1 février 2012

À L'ATTENTION DE : TOUTES LES SECTIONS LOCALES COMPTANT DES MEMBRES DU RÉGIME DE RETRAITE OMERS

Agissez pour l'équité à OMERS !

En 2010, le SCFP a appuyé une augmentation temporaire des cotisations approuvée par la société de promotion de OMERS, une augmentation destinée à s'attaquer au déficit essentiellement attribuable à la situation économique. Cette augmentation temporaire était nécessaire pour assurer la stabilité à long terme du régime OMERS et pour éviter toute érosion des prestations.

Toutefois, en juin 2012, la société de promotion de OMERS a pris la décision d'augmenter vos contributions au fonds de retraite. Il s'agit d'une décision injuste qui fera en sorte que ce sont les membres du SCFP qui subventionneront les retraites de gens qui touchent des revenus plus élevés, comme les policiers et pompiers.

Nous vous demandons instamment d'écrire à la société de promotion et de faire connaître votre mécontentement en utilisant la lettre type jointe au présent communiqué, ou une lettre lui ressemblant.

Historique

Au sein du régime de retraite OMERS, les membres dont l'âge normal de la retraite est de 65 ans et ceux dont l'âge normal de la retraite est de 60 ans, forment deux groupes distincts. L'âge normal de la retraite de tous les membres du SCFP, du SEEFPO et de la FEESO est de 65 ans et il s'agit de travailleurs dont le revenu annuel est généralement de moins de 50 000 \$. Le groupe dont l'âge normal de la retraite est de 60 ans est surtout composé de policiers et de pompiers dont le revenu annuel moyen est de 75 000 \$ ou plus.

Par exemple, le changement proposé en juin signifie qu'un membre du SCFP gagnant 50 000 \$ par année verra sa contribution au régime de retraite augmenter de 470 \$ par année (0.95 % des gains cotisables), alors que les policiers et pompiers qui gagnent 75 000 \$ par année se verront imposer une augmentation qui ne sera que de 188 \$ (0.25 % des gains cotisables).

Il y a aussi iniquité dans l'allocation des taux de contribution entre les membres dont le revenu annuel est supérieur et inférieur au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) – la limite des gains cotisables en vertu du Régime des pensions du Canada. Pour 2012, le MGAP a été fixé à 50 100 \$. Les membres de OMERS dont le revenu se situe sous le MGAP subventionnent maintenant les membres dont les revenus dépassent ce plafond.

Pourquoi les travailleurs gagnant moins paieront plus ?

Au cours des dernières années, la société de promotion de OMERS a été aux prises avec un conflit qui perdure sur la façon dont les taux de contribution doivent être alloués aux deux groupes – âge normal de la retraite à 60 ans et âge normal de la retraite à 65 ans et les membres dont le revenu dépasse le MGAP et ceux dont le revenu est inférieur au MGAP. Les représentants du SCFP, du SEEFPO et de la FEESO au conseil d'administration de la société de promotion de OMERS soutiennent que les taux de contribution doivent être attribués de façon juste et équitable entre ces 4 groupes.

Par le passé, OMERS attribuait les contributions sur la base du coût normal – essentiellement, vous payez pour ce que vous obtenez. Le SCFP a fait valoir que OMERS devrait maintenir ce principe qui est mis en pratique depuis 2003. De plus, les différents groupes composant le régime ont toujours été traités de façon distincte.

Toutefois, en juin la société de promotion a décidé d'adopter une approche complètement différente. Malgré une opposition vigoureuse de la part du SCFP, la société de promotion a décidé d'abolir les différences entre les groupes. L'effet net est que les contributeurs moins bien rémunérés dont l'âge normal de la retraite est de 65 ans subventionnent dorénavant les contributeurs mieux rémunérés dont l'âge normal de la retraite est de 60 ans et qui prennent donc leur retraite plus tôt.

Cette nouvelle façon de faire est clairement inéquitable et constitue une menace à la stabilité future du régime de retraite OMERS.

La raison pour laquelle nous voulons faire parvenir cette lettre est que la dispute n'est pas encore réglée. Une partie de la décision de la société de promotion reposait sur une entente selon laquelle l'enjeu de l'attribution des taux pour 2013 et les années suivantes serait confié à la réflexion d'un actuaire indépendant qui aura le mandat de proposer d'autres options. C'est donc dire que la question sera à nouveau à l'ordre du jour plus tard cette année.

Que pouvez-vous faire ?

Nous demandons instamment aux sections locales comptant des membres de OMERS de lire et de signer la lettre jointe à ce communiqué ou une lettre semblable et de la faire parvenir par courriel ou par courrier à la société de promotion. Il faut demander de remédier à l'iniquité de 2012 en adoptant un ensemble de principes et de règles à même d'empêcher que les membres moins bien nantis aient à continuer de subventionner les membres les mieux rémunérés. Les membres de la société de promotion doivent entendre que cet interfinancement minera l'intégrité du régime de retraite OMERS.

Si vous considérez la chose appropriée, faites parvenir une copie de cette lettre à votre employeur qui pourrait lui aussi être intéressé par l'issue de ce différend.

Le SCFP Ontario a fait part de son opposition dans des termes on ne peut plus clairs. Maintenant il faut que les sections locales s'en mêlent et fassent monter la pression.

Les augmentations des taux de contribution ne sont pas une préoccupation que pour les travailleurs, mais aussi pour les employeurs. Les lieux où travaillent nos membres sont majoritairement des lieux où l'âge normal de la retraite est de 65 ans. Parce que les employeurs égalent les contributions des employés, ces employeurs seront eux aussi touchés de façon disproportionnée par ces nouveaux taux de contribution injustes.

La lettre n'est qu'une première étape. Nous suggérons aussi de convoquer une rencontre avec votre employeur afin de discuter de cet enjeu. Bien que le geste ne soit pas nécessairement approprié pour toutes les sections locales, il demeure que la société de promotion sera mise en alerte si les employeurs se joignent à notre lutte.

En toute sincérité,



Fred Hahn
Président du SCFP Ontario



Candace Rennick
Secrétaire-trésorière

ec:sepb491